

COMPTE RENDU

Conseil de quartier Nansouty-Saint-Genès

Mardi 14 octobre 2025, à 18 h 30
Centre d'animation Argonne, 1 bis rue Lhérisson



Étaient présents :

- **Pierre Hurmic**, Maire de Bordeaux.
- **Camille Choplin**, Maire adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès.
- **Claudine Bichet**, Adjointe au maire chargée des finances, du défi climatique, de la transition énergétique et de l'égalité femmes-hommes.
- **Didier Jeanjean**, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés.
- **Olivier Cazaux**, Maire-adjoint du quartier Bordeaux Sud - Contribue auprès de Claudine Bichet pour la transition énergétique et de Stéphane Pfeiffer pour le droit des sols.
- **Sylvie Schmitt**, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.
- **Alix Brouillon**, Mission Démocratie Permanente.
- **Elora Gendre**, Mission Démocratie Permanente.
- **Mélanie Barraud**, Directrice adjointe en charge des bâtiments-DGTERE (direction générale de la transition écologique et des ressources environnementales)
- **Christian Guillaume**, Directeur stratégie et actions énergétiques-DGTERE.

- **Karine Gessner**, Directrice en charge du pôle territorial de Bordeaux DGT (direction générale des territoires).
- **Mathieu Ahyerre**, Responsable service aménagement et expertise-DGTERE.
- **Jérôme Durand**, Directeur des équipements d'animation et d'éducation-DGESS (direction générale de l'éducation sport et société).
- Habitant du quartier

58 habitant.e.s

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en **suivant le lien** : [Conseil de quartier Nansouty/Saint-Genès - 14 octobre 2025](#)

MOTS D'ACCUEIL

Pierre Hurmic,

Maire de Bordeaux

Pierre Hurmic remercie les habitants pour leur présence et précise que ce conseil de quartier est particulier à plusieurs titres. Il s'agit d'abord du dernier de la mandature. Par ailleurs, la période préélectorale ouverte depuis le 1er septembre impose des obligations légales : les élus ne peuvent plus dresser le bilan de leur action ou promouvoir leurs réalisations. Monsieur le Maire dit comprendre et approuver cette règle, estimant qu'elle garantit l'équité et la neutralité des échanges.

Dans cet esprit, il indique que les présentations de la soirée seront assurées non par les élus, mais par des agents de l'administration municipale et métropolitaine, afin d'éviter toute suspicion de communication partisane. Il les remercie pour leur implication dans cet exercice inhabituel.

Le thème choisi pour ce conseil porte sur l'énergie, sujet qui, selon lui, concerne chacun au quotidien et dépasse la seule dimension technique. Il rappelle que les précédents conseils avaient traité des finances municipales, thème a priori ardu, mais qui avait suscité un vif intérêt. De la même manière, la question énergétique touche autant les habitants que la collectivité : réduire les consommations, diversifier les sources, promouvoir les énergies renouvelables et encourager la sobriété.

Pierre Hurmic souligne que les choix municipaux en matière énergétique répondent à des enjeux partagés de maîtrise des coûts et de lutte contre le changement climatique. Il espère que ces actions inspireront les habitants dans leurs propres pratiques. Il rappelle enfin que la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent l'engagement collectif : les grandes orientations sont définies à l'échelle internationale, mais leur mise en œuvre dépend des collectivités locales et des citoyens.

En deuxième partie de soirée, un autre sujet sera abordé à la demande des habitants : l'aménagement des espaces publics et la place de la nature en ville, thème qui suscite régulièrement de nombreuses interpellations et propositions.

INTRODUCTION ET DEROULE DU CONSEIL

Alix Brouillon

Elora Gendre

Animatrices de la Mission Démocratie Permanente

Les deux animatrices de la Mission Démocratie Permanente se présentent et remercient les participants pour leur présence.

Elles détaillent l'ordre du jour en 4 temps :

- **Intervention introductive et actualités du quartier.**
- **Le sujet commun : la politique énergétique de la Ville de Bordeaux**
- **Le sujet choisi par les habitantes et habitants : l'aménagement des espaces publics et la nature en ville.**
- **Conclusion et perspectives.**
- **Moment convivial**

Elles sondent ensuite la salle : une majorité de participants a déjà assisté à un conseil de quartier, un quart y participe pour la première fois.

Un rapide sondage géographique montre une petite majorité d'habitants de Saint-Genès, suivie de Nansouty et un habitant du secteur des boulevards.

Les animatrices présentent ensuite les outils mis à disposition : un questionnaire d'évaluation à remplir en fin de séance pour recueillir les impressions et pistes d'amélioration, ainsi qu'une fiche de questions permettant de formuler des remarques ou suggestions hors des thèmes abordés.

INTERVENTION INTRODUCTIVE ET ACTUALITES DU QUARTIER

Camille Choplin

Maire adjointe du quartier Nansouty-Saint-Genès

Camille Choplin remercie les habitants pour leur présence et l'équipe du centre Argonne pour son accueil. Elle souligne que le quartier manque de lieux adaptés pour accueillir de tels événements et salue la disponibilité du centre d'animation, qui ajuste régulièrement sa programmation pour permettre la tenue du conseil.

De nouveaux aménagements

Elle évoque d'abord les réalisations récentes, parmi lesquelles la requalification de la place Récapet, ancien parking planté de différents arbres pour devenir à terme une micro-forêt. Ce projet vise à réduire les îlots de chaleur, à désimperméabiliser les sols et à ramener la végétation au cœur du quartier. Des démarches similaires sont menées sur les placettes des rues Millière et Brian ainsi que rue Lhérisson, devant le centre Argonne, où le bitume a été retiré pour permettre l'infiltration de l'eau et la plantation d'arbres.

En perspective

Parmi les projets à venir, une expérimentation sera lancée en novembre rue Eugène Ténot afin de réduire la vitesse automobile et sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes. L'aménagement, d'abord temporaire, sera pérennisé après évaluation.

Les événements et animations dans le quartier

Elle dresse ensuite le bilan des animations estivales :

- Bal populaire au jardin Paul Antin.
- Fête et vide-grenier de Nansouty organisés par l'association Nansouty Village.
- Karaoké géant pour la Fête de la musique.
- Inauguration de la Maison Ouverte, nouveau lieu culturel intergénérationnel installé rue Dubourdiou et animé par trois associations culturelles du quartier.
- Elle mentionne aussi le succès des animations menées par l'association des commerçants de la place Nansouty avec les événements de Philippe Maurice (loto, blind test) sur la place Nansouty et le concert d'ouverture de saison de l'Opéra, qui a finalement eu lieu sur cette même place.

Les événements de la rentrée

À la rentrée, plusieurs actions ont marqué la vie du quartier :

- Participation à la journée mondiale de nettoyage de la planète avec une opération sur les mégots (2 000 ramassés en une heure).
- Tenue du forum des associations avec une vingtaine d'associations du quartier présentes.
- Organisation de 19 pique-niques de rue favorisant la convivialité et la rencontre entre voisins. Elle rappelle qu'il est possible, sur simple demande, de piétonner temporairement (le vendredi soir, le samedi et le dimanche) sa rue pour ce type d'événements.

La mairie de quartier

Camille Choplin indique qu'elle reçoit les habitants sur rendez-vous et ne tient pas de permanences fixes. Depuis le dernier conseil, elle a rencontré 29 personnes venues évoquer des sujets variés : vitesse, propreté, incivilités, aménagements ou projets associatifs. Elle note une forte vitalité citoyenne et annonce l'arrivée d'une chargée d'animation territoriale, chargée de renforcer les liens entre habitants, associations et services municipaux.

Les rendez-vous à venir

Camille Choplin termine son intervention par les prochains rendez-vous du quartier :

- Halloween Party organisée par les commerçants de la place Nansouty le 31 octobre.
- Recyclerie mobile, présente le 2^e samedi du mois sur le parvis des Frères Pouyanne et le 4^e lundi du mois sur la place Nansouty.
- Poste mobile de la police municipale, qui se déplace régulièrement sur ces deux sites.
- Fêtes de Noël organisées par le comité des fêtes avec marché, promenade en Rosalie et bal des lutins, très attendu par les plus jeunes.

Elle conclut en remerciant les équipes municipales et cède la parole aux agents de la Direction générale des transitions écologiques, responsables de la présentation sur la politique énergétique.

LA POLITIQUE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE VOTRE QUARTIER

Mélanide Barraud

Directrice adjointe en charge des bâtiments-DGTERE.

Christian Guillaume

Directeur stratégie et actions énergétiques-DGTERE.

A/ Sobriété – Efficacité – Énergies renouvelables

De quoi parle-t-on ?

Mélanide Barraud rappelle que le sujet de l'énergie est vaste, mais que la présentation se concentre volontairement sur le volet bâtimentaire, premier poste de consommation d'énergie en France. L'usage des bâtiments représente en effet 44 % des consommations énergétiques annuelles, contre 31 % pour les transports. La maîtrise énergétique des bâtiments constitue donc un enjeu majeur, en particulier pour les bâtiments municipaux.

Elle explique que la première approche consiste à réduire la consommation, car « la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas ». Cette logique de sobriété se traduit par plusieurs leviers :

- La réduction des températures des locaux et de l'eau des piscines.
- Une intensification de l'usage des bâtiments, en optimisant leur occupation selon les jours et les heures.
- Et, pour les constructions neuves, une conception bioclimatique qui limite les apports solaires et maximise les économies à la source.

Le second axe est celui de l'efficacité énergétique, aujourd'hui prioritaire dans un contexte de crise climatique. Les actions portent sur :

- L'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, toitures, planchers, remplacement des menuiseries, protections solaires).
- L'optimisation des systèmes énergétiques (remplacement d'anciennes chaudières à gaz, installation de VMC, modernisation de l'éclairage par du LED ou « relamping »).

- Le pilotage des consommations *via* des systèmes de gestion technique des bâtiments (GTC/GTB).
- Et enfin, la sensibilisation des usagers, indispensable pour un usage cohérent des équipements.

Elle complète par un troisième pilier : la production et l'achat d'énergies renouvelables, avec des sources variées (photovoltaïque, géothermie, biogaz, réseau de chaleur, électricité verte).

Ces actions répondent à 3 enjeux majeurs : environnemental, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; économique, en limitant la hausse des coûts ; et d'autonomie, pour renforcer la souveraineté énergétique.

Quelles obligations réglementaires ?

Il est rappelé que l'action municipale s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone, qui vise la neutralité carbone en 2050. Deux priorités guident cette stratégie : la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Deux dispositifs principaux encadrent ces actions :

- Le décret tertiaire, qui impose une réduction progressive des consommations pour les bâtiments tertiaires : - 40 % d'ici 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Pour la Ville de Bordeaux, une trajectoire a été établie pour planifier les travaux de rénovation et hiérarchiser les priorités.
- L'obligation d'équiper les toitures de bâtiments non résidentiels de panneaux photovoltaïques ou de végétalisation, avec des seuils croissants : 30 % de surface solarisée en 2026, 40 % en 2027, etc.

La consommation des bâtiments municipaux du quartier

L'animatrice propose un quiz pour interroger le public sur le mix énergétique des bâtiments municipaux du quartier. « *Quel est le mix énergétique des consommations des bâtiments municipaux du quartier en 2024 ?* ». La bonne réponse, dévoilée après vote, correspond à 27 % d'électricité et 73 % de gaz.

Il est précisé que 2 écoles du quartier sont en cours de raccordement au réseau de chaleur. Dès la prochaine saison de chauffe, la répartition devrait évoluer vers 27 % d'électricité, 64,5 % de gaz et 8,5 % d'énergies renouvelables. Le réseau concerné, Bordeaux Bègles Énergies, utilise la chaleur issue de l'usine d'incinération.

Chiffres clés

La Ville consacre 5,8 millions d'euros par an à des travaux d'efficacité énergétique et à l'installation d'énergies renouvelables sur son patrimoine bâti.

Les économies générées atteignent 1,2 million d'euros par an, et le taux d'autonomie énergétique (part d'énergie renouvelable produite et utilisée localement) s'élève à 29 %.

Dans mon quartier

Plusieurs réalisations récentes sont citées :

- Rénovation du gymnase Brun, très énergivore, avec travaux sur la toiture, la charpente et l'isolation.
- Relamping à l'école maternelle Argonne.
- Pose de têtes thermostatiques au gymnase Nelson Paillou.
- Installation de robinetterie hydroéconome dans plusieurs écoles, dont Deyries Sablières.

B/ Réseaux de chaleur urbains

Comment ça marche ?

Christian Guillaume explique qu'un réseau de chaleur fonctionne comme un chauffage central à l'échelle d'un quartier. Une chaufferie produit de l'eau chaude à partir d'énergies renouvelables (incinération, bois, géothermie), avec un appoint au gaz.

Cette eau circule dans un réseau souterrain pour alimenter plusieurs bâtiments, avant de revenir refroidie à la chaufferie.

Pourquoi ?

Il est indiqué que ces réseaux sont un levier puissant de décarbonation : ils permettent de diviser par 5 les émissions de CO₂ par rapport à un chauffage au gaz. Ils utilisent des ressources locales et renouvelables, favorisent l'économie locale, offrent une meilleure fiabilité et garantissent une plus grande stabilité tarifaire, en limitant la dépendance aux fluctuations du marché de l'énergie.

Dans mon quartier

Le quartier est partiellement concerné par le réseau Bordeaux Bègles Énergies, alimenté par l'usine d'incinération de Bègles. Le réseau dessert des immeubles neufs, une partie du centre historique et des équipements comme les écoles Cazemajor et Yser, ou encore le lycée Brémontier.

Un site internet, bordeauxbeglesenergies.fr, fournit des informations détaillées sur ce service public.

C/ Photovoltaïque

Quels avantages ?

Christian Guillaume indique que le photovoltaïque est une autre priorité du plan énergétique local. Cette technologie produit une électricité décarbonée, simple à installer et adaptable à différentes échelles, des grandes centrales aux toitures publiques. Elle permet aussi de réduire les factures d'électricité grâce à l'autoconsommation.

Quelles actions ?

Aujourd'hui, 56 sites municipaux sont déjà équipés ou en cours de solarisation, représentant 6 600 MWh produits, soit l'équivalent de la consommation de 1 370 foyers. La Ville privilégie l'autoconsommation et systématise la solarisation de tout bâtiment neuf ou rénové lorsque c'est techniquement et économiquement pertinent.

À terme, l'objectif est de solariser tout le foncier municipal exploitable.

Dans mon quartier

2 réalisations sont citées :

- Une centrale photovoltaïque sur le centre d'animation Argonne (40 m²).
- Et une autre sur la crèche Mirassou (90 m²).

Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Pour accompagner les particuliers, la Métropole déploie le service MaRénov Bordeaux Métropole (marenov.bordeaux-metropole.fr). Ce dispositif propose des conseils neutres et gratuits ainsi que des aides financières pour la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs.

Les projets éligibles concernent :

- Les rénovations globales (jusqu'à 60 % d'économie d'énergie).
- Les rénovations ciblées ou « gestes par gestes ».

- Les installations photovoltaïques en autoconsommation.
- Le remplacement d'appareils de chauffage au bois (Fonds Air Bois).
- Et la rénovation énergétique des copropriétés.

Accompagner vos projets : 3 outils en bref

3 outils numériques pour faciliter les démarches sont présentés :

- Une application géothermie, qui indique la profondeur et la température des nappes d'eau souterraines.
- La thermographie aérienne, pour visualiser les déperditions thermiques des toitures.
- Le cadastre solaire, qui simule le potentiel photovoltaïque de chaque toit et estime la rentabilité d'un projet.

D/ Témoignage d'un habitant : Rénovation énergétique de son logement

Un habitant du quartier de Nansouty et propriétaire de sa maison, partage son expérience de rénovation énergétique.

Il explique qu'il s'est d'abord intéressé à ces questions, comme beaucoup de particuliers, en cherchant par où commencer. Ses premières actions, modestes et réalisées seul, lui ont vite montré leurs limites. Il a alors décidé de suivre plus précisément la consommation énergétique de son logement à l'aide d'applications dédiées. Il mentionne notamment EcoWatt et Watt Watchers, 2 outils très utilisés en France qui permettent de visualiser la consommation par type d'appareil ou de poste énergétique dans la maison. Ces applications lui ont donné un aperçu des marges de progrès possibles, mais il a constaté qu'elles ne suffisaient pas à aller plus loin ni à enclencher des travaux. Il s'est alors interrogé sur les dispositifs d'aide existants pour accompagner les particuliers.

Cet habitant a pris contact avec MaPrimeRénov' et l'Agence Locale de l'Énergie, qui lui ont recommandé de réaliser un audit énergétique. Cet audit, financé par la Région, a été conduit par un professionnel venu examiner sa maison afin d'identifier les travaux les plus pertinents et les aides mobilisables. À la suite de cette étape, il est entré en relation avec des entrepreneurs pour définir les priorités et le plan d'action.

Il souligne que ce parcours demande du temps et une bonne compréhension des différentes aides existantes, nombreuses et parfois complexes. Il évoque l'existence de métiers spécialisés dans l'accompagnement à la rénovation, chargés d'aider les particuliers à constituer leurs dossiers et à obtenir les soutiens financiers adéquats.

Au départ, il a donc envisagé de procéder par étapes, en rénovant poste par poste. Mais au fil des échanges et après avoir pris connaissance de l'ensemble des aides disponibles — État, Région, Métropole, Ville —, il a finalement opté pour une rénovation globale.

Le coût total des travaux s'est élevé à 30 000 euros, dont 19 000 euros couverts par des aides publiques. Le reste a été financé par un éco prêt à taux zéro, remboursable sur 20 ans. Il précise que ce prêt est calculé en fonction de la consommation énergétique initiale, des économies prévues après rénovation et du gain sur la facture, de manière à ce que l'opération reste neutre pour le pouvoir d'achat.

Les travaux réalisés comprennent l'isolation complète du logement, le remplacement du système de chauffage, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC), d'un ballon thermodynamique, de panneaux solaires et d'un système de pilotage énergétique.

Il explique que sa maison, construite en 1920 et d'une surface de 150 m², affiche aujourd'hui une baisse de 70 % de sa consommation d'énergie. En période estivale, elle devient quasi autonome grâce à la production solaire et à la gestion intelligente des équipements.

Il insiste sur le fait qu'un tel projet est accessible, à condition d'être patient et bien accompagné. Le démarrage peut sembler complexe, mais les dispositifs comme MaPrimeRénov' et les conseillers de l'Agence Locale de l'Énergie jouent un rôle précieux. Il estime qu'en 2 ans, le retour sur investissement devient déjà perceptible, et que l'expérience, bien que longue, s'avère très satisfaisante.

QUESTIONS / REPONSES (POLITIQUE ENERGETIQUE)

« J'ai voulu isoler ma toiture et j'ai contacté MaPrimeRénov', mais c'est un vrai parcours du combattant. Je n'ai eu droit à aucune aide, car tout dépend des revenus. Ce n'est donc pas accessible à tout le monde ! »

Christian Guillaume (DGTERE) précise que le système d'aides dépend effectivement des revenus, mais de manière nuancée. Il explique que le dispositif métropolitain reprend globalement les critères de celui de l'État, tout en y apportant quelques différences. Pour les rénovations globales, les aides de l'État ne comportent aucune limite de revenus, alors que la métropole en fixe une, mais très élevée. En revanche, pour les rénovations par geste, l'État n'accorde pas d'aide aux ménages à revenus supérieurs, tandis que la Métropole le fait, avec là encore un plafond haut. Il ajoute que les deux dispositifs — MaPrimeRénov' et MaRénov' — sont complémentaires et reposent sur un même système de conseil. Il rappelle toutefois que le programme de l'État est actuellement gelé depuis six mois, ce qui rend la visibilité sur les futures aides incertaine. Avant ce gel, aucune limite de revenus ne s'appliquait aux rénovations globales.

« Il existe un dispositif d'exonération de taxe foncière pour les travaux de rénovation énergétique, que les communes peuvent décider d'appliquer ou non. Bordeaux ne l'a pas mis en place. Pourquoi ce choix ? Est-ce pour des raisons budgétaires ou parce que vous ne jugez pas cet outil pertinent ? »

Claudine Bichet répond que la Ville a fait le choix de ne pas activer cette exonération. Elle précise que d'importants moyens sont déjà consacrés à l'accompagnement direct des particuliers, à travers le dispositif marenov.bordeaux-metropole.fr, doté de 22 millions d'euros sur le mandat — un niveau d'investissement inédit. L'objectif, explique-t-elle, est d'offrir une aide directe et incitative plutôt qu'un levier fiscal indirect avec moins d'impact au moment de la décision de rénover. Ce choix s'inscrit dans un contexte d'instabilité des dispositifs nationaux, marqués par des « stop and go » successifs. Elle souligne également que la Métropole soutient tous les niveaux de revenus, avec une attention particulière portée aux ménages les plus modestes grâce à la création d'un fonds climat. Ce dispositif permet aux foyers précaires d'être pris en charge presque intégralement pour leurs travaux, afin que personne ne soit exclu de la rénovation énergétique pour des raisons financières.

« J'habite le quartier Saint-Genès, inscrit au patrimoine de l'UNESCO, et je suis étonnée qu'on autorise la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Jusqu'où cela est-il possible ? »

« Pour répondre à la question précédente, j'ai moi-même installé des panneaux photovoltaïques sur mon toit, exposé plein sud, rue Dubourdieu, et cela s'est passé sans aucun problème. »

Claudine Bichet explique que la question de la solarisation en zone UNESCO fait actuellement l'objet d'un travail de fond. Elle souligne que le maire de Bordeaux s'implique personnellement pour faire évoluer les règles de l'UNESCO, car la ville doit pouvoir adapter son patrimoine face au changement climatique. L'objectif, précise-t-elle, est de trouver des solutions conciliant protection du patrimoine et transition énergétique. Les services municipaux accompagnent désormais chaque demande de pose de panneaux afin d'identifier la solution la plus adaptée, tant sur le plan urbanistique qu'énergétique. Grâce à cet accompagnement, presque 100 % des demandes de pose de panneaux sont aujourd'hui acceptées, les équipes aidant les particuliers à ajuster leurs projets si nécessaire.

Olivier Cazaux ajoute que la Ville s'est engagée dans le programme Bordeaux Ville solaire et a organisé un Salon des solutions solaires réunissant des professionnels du secteur. Il cite l'exemple de l'École des Beaux-Arts, bientôt rénovée, dont la toiture sera recouverte d'ardoises photovoltaïques. Ces innovations, indiscernables des ardoises traditionnelles, ont reçu l'accord des Bâtiments de France et de l'UNESCO. Il estime que ce type de solution illustre la capacité à faire évoluer la réglementation pour permettre à Bordeaux de devenir une ville solaire exemplaire, sans dénaturer son patrimoine.

LE SUJET CHOISI PAR LES HABITANTS DU QUARTIER : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS & NATURE EN VILLE

L'animatrice introduit le thème. Elle indique que la présentation se divise en 3 volets, chacun illustré par des exemples concrets du quartier.

Karine Gessner, directrice du pôle territorial de Bordeaux Métropole, évoquera l'entretien, la gestion et l'aménagement du domaine public. Mathieu Ahyerre, responsable du service d'aménagement des parcs et jardins, abordera ensuite les espaces verts. Enfin, Jérôme Durand, directeur des équipements d'animation et d'éducation, présentera le dispositif des cours buissonnières.

A) Entretien, gestion et aménagement du domaine public

Karine Gessner

Directrice en charge du pôle territorial de Bordeaux DGT

Karine Gessner rappelle que le domaine public circulé concerne principalement la voirie, tandis que les parcs et jardins relèvent d'un autre service. Elle explique que son pôle agit à la fois pour le confort et la sécurité des usagers, mais aussi pour adapter la ville aux nouveaux usages et au changement climatique. Les interventions visent à tenir compte d'une fréquentation accrue, d'évolutions réglementaires et des conditions environnementales. L'espace public, de plus en plus sollicité, doit rester accessible, sûr et agréable.

Elle indique 4 critères qui guident les actions sur l'espace public :

- La vétusté, qui motive les réparations d'urgence ou d'entretien courant, comme la reprise de chaussées ou de trottoirs abîmés.
- Les continuités cyclables, afin de favoriser des déplacements doux et apaisés
- La place du piéton dans chacun des espaces publics, avec des plans d'accessibilité (PAVE)
- L'adaptation climatique et réglementaire, qui oriente la conception des aménagements : la végétalisation, désormais centrale dans les projets, pour rafraîchir les espaces et améliorer la qualité de vie, en particulier dans les secteurs et pour les publics les plus vulnérables à la chaleur.

Karine Gessner souligne également les contraintes multiples auxquelles sont soumis les travaux : présence des réseaux souterrains, exigences patrimoniales liées au secteur UNESCO, accessibilité pour les secours, collecte des déchets ou encore contraintes budgétaires. Ces paramètres imposent souvent des arbitrages complexes.

Campagne de réfection des couches de roulement

Karine Gessner indique que les campagnes de réfection des chaussées constituent l'entretien le plus courant. Elle cite la rue Rabanis, rénovée pour des raisons de sécurité, de confort et d'économie d'entretien. Les mises aux normes incluent désormais les « cônes de visibilité » aux intersections, supprimant les stationnements gênants sur 5 m de part et d'autre, pour sécuriser les carrefours.

Réhabilitation du trottoir et accès au quai bus (cours de l'Yser)

Sur le cours de l'Yser, des travaux de réhabilitation ont été menés pour traiter le soulèvement des pavés dû aux racines d'arbres. Les aménagements intègrent désormais la désimperméabilisation et la plantation d'arbres, conciliant sécurité, esthétique et rafraîchissement urbain.

Réfection des trottoirs

Karine Gessner précise aussi que les interventions sur les trottoirs sont régulières : en 2025, 290 prestations ont été réalisées dans le quartier pour réparer des trous, remplacer des pavés ou ajuster des bordures. Ces opérations, effectuées par les équipes de régie de la Métropole, assurent un suivi permanent, même si leur impact peut sembler peu visible au quotidien.

Végétalisation d'opportunité

Karine Gessner évoque ensuite la végétalisation d'opportunité, réalisée lorsque des espaces asphaltés inutilisés peuvent être transformés en zones plantées. Elle rappelle que l'asphalte peut atteindre plus de 50°C en été, tandis qu'un sol végétalisé redescend autour de 30 à 35°C, contribuant à limiter les îlots de chaleur et à mieux infiltrer l'eau de pluie.

Elle cite l'exemple de la rue Mermoz, où des travaux de réseaux (gaz et électricité) ont permis d'introduire des plantations à la demande d'habitants. L'opération répond aussi à des besoins de cheminement vers le stade Brun et s'inscrit dans la trame verte.

Végétalisation des rues

La place André-Récapet illustre une autre forme d'intervention : la transformation d'un îlot de chaleur identifié par l'Agence d'urbanisme. Sur la quarantaine de sites recensés à Bordeaux, une trentaine ont déjà été traités durant le mandat, notamment par la création de micro-forêts urbaines.

La plan « marchable » / La rue aux enfants

Enfin, Karine Gessner évoque le plan « marchable » et les rues aux enfants, destinés à favoriser les déplacements piétons autour des écoles. Dans le quartier, la plupart des établissements ont bénéficié du dispositif, à l'exception de ceux de Saint-Genès, où la configuration rend la fermeture de rue difficile.

L'exemple de la rue Cazemajor illustre cette démarche : d'abord transformée temporairement en rue piétonne, elle a été réaménagée de manière pérenne en 2024-2025 avec des espaces de repos, de stationnement vélo et de convivialité. Ce projet, très approprié par les usagers, démontre l'intérêt de telles transformations lorsque les conditions locales s'y prêtent.

Karine Gessner conclut que ces aménagements traduisent la nécessité d'adapter l'espace public aux conditions climatiques et aux nouveaux usages urbains. Elle souligne que la rénovation des espaces extérieurs, au même titre que celle du bâti, est désormais un levier essentiel pour améliorer le cadre de vie des bordelais et faire face au réchauffement.

B) Entretien, gestion et aménagement des espaces verts

Mathieu Ahyerre

Responsable service aménagement et expertise - DGTERE.

Mathieu Ahyerre présente les actions conduites sur les parcs et jardins du quartier. Il rappelle que son service intervient sur la conception, la rénovation et l'entretien des espaces verts municipaux.

Jardins et Squares Nansouty Saint-Genès

Mathieu Ahyerre montre plusieurs photos illustrant les jardins du secteur. En parcourant la liste de ces sites, il souligne que la plupart ont fait l'objet de travaux d'accessibilité dans le cadre du programme Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée). Ces interventions visent à rendre les allées praticables pour tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels ou cognitifs. Il précise qu'à ce jour, le square Paul Antin reste le seul site du quartier à ne pas être encore totalement conforme. Par ailleurs, ses horaires d'ouverture sont restreints (uniquement les mercredis et week-ends).

Aire de jeu du Square Bertrand de Goth

Pour illustrer les interventions réalisées, Mathieu Ahyerre prend d'abord l'exemple du square Bertrand-de-Goth, du nom d'un ancien archevêque de Bordeaux devenu pape sous le nom de Clément V. Une première phase de travaux, menée il y a un an et demi, a permis la mise en accessibilité du site et la réfection du sol et de la fontaine. À la demande de la mairie de quartier, un appareil elliptique intergénérationnel a été installé, permettant à tous les âges de faire de l'exercice. Une boîte à lire a également été ajoutée pour renforcer le caractère convivial du lieu.

Les nouveaux travaux, programmés de décembre à mi-février, concernent l'aire de jeux. Actuellement, le square compte seulement deux jeux à ressort et un jeu multi-activité ancien, devenu difficile à entretenir. Le projet, défini dans le cadre du schéma directeur des parcs et jardins, repose sur une concertation menée dans les écoles Paul Antin et Somme, où les enfants ont voté pour leurs équipements préférés. Les futurs aménagements incluent une cabane, des jeux pour les petits et les plus grands (8-12 ans), une toupie, et un sol en liège, choisi pour son confort, sa résistance et son caractère écologique. Des panneaux ludiques seront ajoutés sur les grilles, et un baby-foot viendra compléter l'ensemble. L'objectif est de proposer un espace à la fois accessible, naturel et convivial, tout en multipliant les possibilités de jeu.

Jardin des Barrières

Mathieu Ahyerre présente ensuite le jardin des Barrières, où d'importants travaux de transformation ont été engagés. Une surface de 170 m² de béton a été démolie pour créer un verger composé de 12 arbres fruitiers et de 85 arbustes. Le jardin, encore un peu fermé à ce stade, s'ouvrira progressivement au public à mesure que la végétation se développera. Les usagers pourront à terme cueillir les fruits librement.

Plusieurs améliorations ont été apportées à d'autres espaces du site :

- L'allée des chiens a été réaménagée, équipée d'une fontaine à boire avec un dispositif adapté aux animaux et d'un banc accessible.
- Une expérimentation de brumisation solaire, inédite à Bordeaux, a été testée, mais jugée insuffisamment efficace ; elle sera remplacée dès l'été prochain par deux mâts de brumisation reliés au réseau électrique, offrant une meilleure performance.
- De nouveaux arbres ont été plantés, les allées ont été réparées, et 3 chaises longues ont été installées récemment.

Mathieu Ahyerre insiste sur la valeur symbolique et sociale de ces espaces verts dans un quartier où ils demeurent rares. Chaque jardin, explique-t-il, fait l'objet d'un soin particulier, tant dans sa conception que dans son fleurissement, afin d'offrir des lieux agréables, fleuris et accueillants.

C) Les cours buissonnières

Jérôme Durand

Directeur des équipements d'animation et d'éducation

Jérôme Durand présente le programme des cours buissonnières, initié à Bordeaux à partir d'un diagnostic global mené en 2020 et 2021 sur l'ensemble des cours d'écoles et de crèches de la ville.

Un constat de départ : trop de chaleur, trop peu de nature

Il explique que ce diagnostic révèle la présence massive d'enrobés, sources d'îlots de chaleur, et le manque d'espaces ombragés et végétalisés. Les aménagements existants, souvent minéraux et peu structurés, apparaissent mal adaptés aux usages des enfants et parfois inclusifs de façon inégale, favorisant certains types de jeux plutôt que d'autres. Le constat est partagé : ces espaces nécessitent d'être repensés pour devenir plus frais, accueillants et éducatifs.

Un programme ambitieux et structurant

Face à ces enjeux, Jérôme Durand indique que la Ville engage un programme de transformation sur 10 ans, qui concerne environ 140 sites (écoles et crèches). Ce vaste chantier repose sur plusieurs axes :

- Végétaliser massivement pour apporter ombre et fraîcheur.
- Désimperméabiliser les sols pour permettre à l'eau de s'infiltrer et ramener la terre en cœur d'école.
- Créer des espaces inclusifs et variés, permettant à tous les enfants — filles et garçons, petits et grands — de trouver leur place et de jouer ensemble.
- Donner une valeur pédagogique à la cour, en l'intégrant au projet éducatif de l'établissement.

Jérôme Durand souligne que la cour d'école devient ainsi un véritable lieu d'apprentissage et de convivialité, et non plus seulement un espace de récréation.

Le déploiement dans le quartier Nansouty – Saint-Genès

Dans ce quartier, le programme prévoit d'intervenir sur 8 écoles et 3 crèches, dont la moitié des écoles d'ici l'an prochain. Jérôme Durand présente l'exemple de l'école Solférino, récemment livrée à la rentrée 2025. Les images montrent une phase intermédiaire : les aménagements sont terminés, mais la plantation des végétaux doit encore intervenir avant la fin de l'année.

Les premiers retours sont très positifs. Les enseignants et les enfants constatent moins de conflits et d'accidents, et une plus grande diversité de jeux et d'interactions. Les enfants passent naturellement d'un espace à un autre, ce qui favorise la coopération et le partage.

Des cours plus vertes, plus fraîches, plus vivantes

Les nouvelles cours intègrent des copeaux de bois, du mobilier en bois brut, de nombreuses plantations, et privilégient des matériaux perméables. Jérôme Durand précise que les projets permettent souvent de désimperméabiliser entre un tiers et 90 % de la surface totale, selon les sites. Les bénéfices sont immédiats : baisse des températures au sol, meilleure gestion des eaux pluviales, plus de confort et de sécurité pour les enfants.

Une démarche participative

Enfin, Jérôme Durand insiste sur la dimension participative du programme. Chaque projet est élaboré avec les équipes éducatives : enseignants, agents, directeurs et, dans les écoles élémentaires notamment, les enfants, qui participent à des ateliers pour exprimer leurs attentes et leurs idées. Ce dialogue constant entre services municipaux et communauté scolaire garantit des aménagements adaptés, durables et partagés, qui traduisent concrètement la volonté de la Ville de verdir et repenser les espaces du quotidien.

QUESTIONS / REPONSES (SUJET HABITANT)

(Politique publique aménagement des espaces publics et nature en ville)

« Je voulais évoquer la boîte à lire et le compost dont je m'occupe au square Bertrand de Goth. On fait ce qu'on peut, avec nos petits moyens d'association. J'avais aussi demandé, il y a longtemps, qu'on installe une table de pique-nique pour que les enfants puissent y faire leurs devoirs après l'école. Est-ce envisageable ? Et puis, côté sécurité, dans mon quartier, certains enfants en fauteuil ne peuvent tout simplement pas circuler, les rues sont trop abîmées. Enfin, un mot sur la propreté : les rues mériteraient d'être nettoyées plus souvent... »

Mathieu Ahyerre indique qu'une table de pique-nique était prévue dans le programme de l'aire de jeux du square Bertrand de Goth. Il précise qu'il vérifiera sa présence et, si besoin, qu'il sera tout à fait possible d'en installer une, sous réserve de trouver un emplacement adapté entre les arbres.

Didier Jeanjean invite l'intervenante à le contacter à l'issue de la réunion afin qu'il lui transmette les coordonnées d'Olivier Escots, adjoint en charge du handicap. Il explique que la Ville peut intervenir rapidement sur des parcours spécifiques — entre domicile, école, soins ou loisirs — pour adapter les trottoirs et passages aux personnes à mobilité réduite.

Karine Gessner complète en rappelant que certaines rues, anciennes et étroites, ne peuvent être totalement mises aux normes. Toutefois, chaque fois qu'une rue est refaite, les aménagements respectent désormais les standards PMR. Elle souligne l'ampleur de la tâche : sur 1 400 rues à Bordeaux, environ 300 auront été traitées sur ce mandat, soit un progrès encore insuffisant, mais constant.

« J'habite le quartier Nansouty. Vous avez refait les trottoirs du cours de l'Yser côté Capucins, mais pas encore du côté de la place Nansouty, où ils sont vraiment en très mauvais état. Est-ce prévu ? »

Karine Gessner répond que le chantier du cours de l'Yser est quasiment terminé, hormis les plantations prévues à l'automne. Elle précise que le cours est très long et que la remise en état complète ne peut se faire en une seule fois. Les services connaissent les points de fragilité et essaient d'y répondre progressivement.

« Merci pour cette présentation, il y a de beaux projets. Mais comment choisissez-vous vos priorités ? Par exemple, que prévoyez-vous pour la sécurité au jardin des Dames de la Foi, où le sol en plastique est devenu dangereux ? »

Mathieu Ahyerre explique que les priorités ont longtemps été guidées par les obligations d'accessibilité. Désormais, une étude globale — le schéma directeur des parcs et jardins — permet de hiérarchiser les interventions selon des critères techniques, paysagers, écologiques et d'équipements. Chaque jardin est noté pour orienter les travaux. Concernant le jardin des Dames de la Foi, il reconnaît que la zone posant problème est connue des services : humide, ombragée et utilisée pour le football, elle ne permet pas la pousse de pelouse. Il va demander à ce que le revêtement plastique soit retiré.

Didier Jeanjean confirme que ce type de matériau n'est plus du tout employé par la Ville. Il se réjouit que les habitants partagent cette position, ce qui renforce la volonté d'enlever les surfaces plastiques restantes.

Karine Gessner complète en précisant que les critères de choix combinent enjeux techniques (trame verte, discontinuité cyclable, vétusté) et dynamiques locales : la mobilisation d'habitants ou de collectifs pour végétaliser un espace peut aussi accélérer un projet.

« Bordeaux devient de plus en plus chaude... J'ai vu des brumisateurs dans certains parcs, c'est une bonne idée ! Est-ce que la Ville compte en installer davantage pour rafraîchir l'air ? »

Mathieu Ahyerre répond qu'une vingtaine de sites de brumisation existent déjà, surtout dans les parcs. Il souligne que ces installations sont coûteuses — environ 20 000 euros avec les branchements — et nécessitent un entretien complexe pour prévenir les risques sanitaires (légionelles). Les brumisateurs sont donc réservés à des usages ciblés, notamment ludiques dans les aires de jeux, et il n'est pas prévu d'en développer de nouveaux.

Didier Jeanjean ajoute que ces dispositifs répondent avant tout à une urgence ponctuelle : permettre aux enfants de se rafraîchir pendant les canicules. Mais la véritable réponse au réchauffement, explique-t-il, réside dans la transformation de la ville : sols vivants, infiltration de l'eau, plantation d'arbres. Selon lui, la renaturation reste la seule solution durable, un arbre équivalant à 5 climatiseurs naturels. Il insiste enfin sur l'importance du travail de terrain mené par les jardiniers, préférant une approche humaine à une gestion purement technocratique.

« J'habite près du square Paul Antin. Il est souvent fermé en semaine, c'est dommage, il est très agréable. Prévoyez-vous de l'ouvrir plus souvent ? »

Camille Choplin précise que le square Paul Antin est une annexe de l'école maternelle attenante, où les enfants ont cours dehors une fois par semaine. Pour des raisons de sécurité, notamment après la découverte de seringues lors d'une ouverture étendue, le square reste réservé à l'école en semaine. Il est toutefois accessible aux riverains le week-end et pendant les vacances scolaires, avec un grand nettoyage assuré chaque lundi matin.

« Toujours rue Paul Antin : plusieurs travaux étaient annoncés, mais on n'a plus d'informations. Comment êtes-vous censés informer les riverains ? Et peut-on participer aux choix d'aménagement ? »

Karine Gessner reconnaît un manque de communication récent, lié aux difficultés rencontrées avec les entreprises et à des décalages de planning. Le parvis de l'école devait être refait cet été, mais l'indisponibilité des entreprises a empêché les travaux. Les services cherchent encore des solutions compatibles avec le calendrier scolaire.

Didier Jeanjean indique qu'un courrier d'information est en cours de rédaction pour expliquer la situation et les nouveaux délais. Une réunion publique sera organisée avant la reprise du chantier, afin de présenter le projet actualisé et recueillir les attentes des habitants, qui peuvent évoluer au fil du temps.

« Je voulais revenir sur l'entretien des voies publiques, à la fois comme piéton et comme cycliste. Côté piétons, les réparations de pavés me semblent très insuffisantes : il faudrait multiplier les interventions, car les accidents sont fréquents. Le signalement via le site Allo Proximité de Bordeaux Métropole permet-il vraiment d'obtenir une réponse rapide ? Et du côté cyclistes, entre la rue Costedoat et la rue Saint-Genès, la piste est dégradée, pleine de trous dus aux travaux successifs. Ne pourrait-on pas mieux coordonner les chantiers pour assurer une continuité sur les voies cyclables ? »

Karine Gessner explique que les services connaissent parfaitement l'état de la rue Saint-Genès, fragilisée par le passage successif des réseaux. Elle rappelle que les sous-sols de Bordeaux abritent des milliers de kilomètres de canalisations et de câbles, gérés par différents concessionnaires. Deux fois par an, la Ville réunit ces opérateurs pour coordonner leurs calendriers d'intervention. Elle souligne que certains réseaux, notamment électriques, nécessitent aujourd'hui d'importantes rénovations.

Elle précise qu'en parallèle de cette planification, des réparations d'urgence restent nécessaires : une canalisation qui cède, un problème d'électricité, une panne à traiter rapidement. La règle veut qu'aucune ouverture de chaussée n'ait lieu dans les trois ans suivant une réfection, mais les urgences obligent parfois à y déroger. Dans ces cas, les concessionnaires ont la charge de remettre en état la voirie, soit provisoirement, soit de façon définitive.

Karine Gessner reconnaît que la qualité des réfections est inégale : certaines sont impeccables, d'autres laissent des différences de niveau importantes. La Ville met régulièrement les entreprises en demeure de reprendre leurs travaux, mais ne peut se substituer à elles faute de moyens. Elle insiste sur le fait que ses services se battent au quotidien pour maintenir un bon niveau de sécurité, tout en reconnaissant que la situation reste complexe, notamment eu égard au fonctionnement des opérateurs de réseaux.

Karine Gessner précise que le dispositif Allo Proximité de Bordeaux Métropole s'appelle désormais Ma Ville Facile. Cette nouvelle application, mise en service durant l'été, fonctionne bien selon elle. Les services techniques reçoivent toutes les demandes et en traitent des dizaines chaque jour : un pavé qui dépasse, une bordure endommagée, un trou sur la chaussée... Elle rappelle que les interventions sont priorisées selon la gravité et le danger pour les usagers. Rien que sur ce quartier, près de 300 opérations ont été réalisées, et plus de 5 000 sur l'ensemble de la ville. Les agents doivent organiser leurs tournées pour éviter les déplacements inutiles, en regroupant plusieurs réparations dans un même secteur. Elle reconnaît que tous les signalements ne peuvent pas être traités immédiatement, mais affirme que les équipes se concentrent sur les cas les plus urgents.

Elle ajoute que certaines marques visibles sur les pavés (des cercles tracés à la peinture) sont réalisées par les services eux-mêmes, afin de repérer rapidement les zones à réparer. Elle admet que, malgré les efforts déployés, les besoins dépassent les capacités d'intervention. Les services restent néanmoins très mobilisés pour garantir la sécurité des usagers.

Didier Jeanjean complète en rappelant que Ma Ville Facile propose trois niveaux d'intervention et qu'il l'a lui-même testée avec satisfaction. Il invite les habitants à se rapprocher des associations spécialisées, comme Droits du piéton ou Vélocité, qui recensent les points dangereux et transmettent des fiches détaillées aux services de la Ville. Ces démarches collectives permettent de mieux cibler les zones à risque. Pour un problème ponctuel, comme un pavé descellé, il recommande toutefois de passer directement par l'application.

« J'habite dans le quartier Nansouty, le long du cours de l'Yser. Comme le cours de la Somme est en travaux et qu'il est passé à sens unique, je me demandais si la même chose était envisagée pour le cours de l'Yser. Et surtout, est-ce que des aménagements sont prévus pour réduire la vitesse des voitures ? »

Didier Jeanjean répond qu'aucun projet de mise à sens unique n'est à l'ordre du jour pour le cours de l'Yser. Les travaux actuellement visibles visent seulement à améliorer l'existant, dans l'attente d'un futur réaménagement global. Il explique qu'une étude sur le plan de circulation de Bordeaux-Sud est en cours : ses conclusions permettront de définir les grandes orientations, notamment pour les axes principaux.

Selon les résultats, le cours de l'Yser pourrait être maintenu à double sens ou devenir à sens unique. Ce travail permettra également d'évaluer l'opportunité d'élargir les trottoirs ou les pistes cyclables. Concernant la vitesse, il indique que cette préoccupation revient dans tous les conseils de quartier : les habitants souhaitent partout des rues plus calmes et moins fréquentées.

Il précise que la Ville cherche à favoriser une circulation « fluide, mais lente », particulièrement dans les zones résidentielles. L'objectif du futur plan de circulation est donc de réduire la vitesse moyenne des véhicules sur l'ensemble du territoire bordelais, au profit de la sécurité et du confort des piétons et cyclistes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Camille Choplin

Maire adjointe du quartier Nansouty-Saint-Genès

Camille Choplin remercie les participants pour leur présence et pour la qualité des échanges. Elle précise que les élus restent disponibles pour poursuivre les discussions de manière conviviale autour d'un verre de l'amitié.